

**ASSEMBLÉE NATIONALE**22 octobre 2025

---

**RÉTABLISSEMENT DU DÉLIT DE SÉJOUR IRRÉGULIER - (N° 1839)**

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 2

présenté par

M. Christophe, Mme Allemand, Mme Capdevielle, Mme Karamanli, M. Pena, M. Saulignac,  
Mme Thiébault-Martinez, M. Vicot, M. William, M. Aviragnet, M. Baptiste, M. Barusseau,  
Mme Battistel, M. Baumel, M. Belhaddad, Mme Bellay, M. Benbrahim, M. Bouloux,  
M. Philippe Brun, M. Califer, M. Courbon, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, Mme Diop,  
Mme Dombre Coste, M. Dufau, M. Echaniz, M. Faure, Mme Froger, M. Fégné, M. Garot,  
Mme Godard, M. Gokel, Mme Got, M. Emmanuel Grégoire, M. Guedj, M. Hablot,  
Mme Hadizadeh, Mme Herouin-Léautéy, Mme Céline Hervieu, M. Hollande, M. Houlié,  
Mme Jourdan, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Lhardit, Mme Mercier, M. Naillet, M. Oberti,  
Mme Pantel, Mme Pic, Mme Pirès Beaune, M. Potier, M. Pribetich, M. Proença, Mme Rossi,  
Mme Rouaux, M. Aurélien Rousseau, M. Roussel, Mme Runel, Mme Recalde, M. Saint-Pasteur,  
Mme Santiago, M. Simion, M. Soher, Mme Thomin, M. Vallaud et les membres du groupe  
Socialistes et apparentés

---

**ARTICLE UNIQUE**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à supprimer l'article unique de cette proposition de loi du Rassemblement national.

Abrogé par une loi du 31 décembre 2012, le délit de séjour irrégulier était sur la sellette alors que les juridictions nationales et européenne avaient sérieusement restreint les conséquences d'une telle infraction.

Dès lors qu'aucune autre infraction n'a été commise, la Cour de cassation a estimé qu'à lui seul, ce délit ne pouvait justifier un placement en garde à vue. De son côté, le Conseil constitutionnel avait clairement exclu la possibilité des contrôles d'identité au faciès...

Finalement, la volonté de rétablir ce délit trahit celle d'organiser une chasse aux étrangers commencée par le précédent Ministre de l'intérieur.

Ce rétablissement aurait pour effet de permettre un glissement des contrôles d'identité dont on peut imaginer les dérives avec les discriminations au faciès.

Sans l'écrire dans l'exposé des motifs de sa proposition de loi, le RN entend permettre une chasse aux étrangers déjà amorcé par le précédent ministre de l'intérieur M. Retailleau.

La mobilisation des forces de l'ordre sur ce type d'opération aurait pour effet le délaissement des missions qui devraient être prioritaires pour la police et la gendarmerie, à savoir la lutte contre la criminalité organisée.

La démagogie rencontre assez vite ses limites et si d'aventure une telle mesure venait à être adoptée, nul doute que son application causerait davantage de désordres dans notre République.